

R 120/2024

RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Affichons notre soutien aux communes qui s'opposent aux fermetures de la Poste

Le 10 octobre 2024, notre conseil municipal a accepté à l'unanimité le classement de la résolution R108-2024.

Pour mémoire, cette résolution s'inscrivait dans le contexte des projets de rez-de-chaussée actifs, et demandait d'interpeller La Poste pour identifier des nouveaux besoins en matière de proximité.

Plutôt que d'aborder cette proposition de manière constructive, les représentants de la Poste, sont venus nous expliquer que la Ville de Lancy était largement pourvue et que tenant compte des nouveaux comportements et des habitudes de clients, rien ne serait envisagé dans les nouveaux quartiers.

Avec un certain dédain et une récupération de la tribune qui était offerte, les représentants de la Poste ont surtout profité de la séance pour se plaindre du traitement du projet immobilier de l'office du Grand-Lancy, lequel n'avait effectivement pas beaucoup convaincu en commission. Cette instrumentalisation a été confirmée par le Magistrat en charge de l'aménagement !

C'est en raison de cette attitude et de la confusion qui a prévalu que les porteurs de la résolution, qui avait perdu toute son essence, ont demandé son classement.

Or, à fin novembre, plus de 40 communes romandes se sont mobilisées pour lutter contre les fermetures des bureaux de poste prévues en Suisse romande, à Genève y compris.

Les médias ont largement fait écho à cette fronde romande contre les orientations de La Poste.

Tenant compte de cette mobilisation assez inédite, qui démontre bien que La Poste, en voulant développer à tout prix des prestations numériques et informatiques, néglige le rôle social qu'elle devrait jouer.

Rappelons ici un défi majeur de notre société : Lancy vient de dévoiler sa politique pour nos seniors, population dont La Poste ne semble pas vraiment se préoccuper...sinon par vidéo-conseil....

Conseil municipal du 12 décembre 2024

Résolution acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention

Par ces motifs, le Conseil municipal

Invite notre conseil administratif à rejoindre et/ou soutenir les communes romandes qui ont interpellé la Poste pour s'opposer au démantèlement des prestations de proximité pour la population.

Le groupe PDC/VL

Lancy, le 12.12.2024